

Compte-rendu du Conseil municipal du 20 juin 2014

ORDRE DU JOUR

1. Elections des délégués titulaires et suppléants pour les élections sénatoriales.
2. Délibération : Acquisition de terrains boisés d'un particulier.
3. Délibération : Indemnités du Maire.

Présents :

Pacquot Nicolas, Maire
Bonfils Thierry 1^{er} Adjoint
Ballay Marielle 2^{ème} Adjoint
Coppi Roger 3^{ème} Adjoint
Balland Benoît
Bernardin Yvelyne
Dayt Thierry
Dessenne Christophe
Gazeaux Olivier
Humbert Thierry
Quellec Annik
Trutt Joël

Absents excusés :

- Coulon Philippe, pouvoir à Trutt Joël
- Fierobe Anthony, pouvoir à Dessenne Christophe
- Pessonneaux Claude, pouvoir à Quellec Annik

1. Elections des délégués et suppléants

Le Conseil Municipal doit élire, parmi ses membres, 3 délégués et 3 suppléants en vue de l'élection des Sénateurs.

L'élection des délégués et des suppléants a eu lieu à bulletin secret.

Pour les délégués, 3 élus ont posé leur candidature, il s'agit de Nicolas Pacquot, Thierry Bonfils et Marielle Ballay. Ces 3 candidats ont obtenu 15 voix au 1^{er} tour et sont donc élus.

Les candidatures pour les suppléants sont les suivantes : Anthony Fierobe, Yvelyne Bernardin et Annik Quellec. Ils ont obtenu 15 voix au 1^{er} tour et sont donc élus.

2. Acquisition de terrains

La Commune a la possibilité d'acquérir des terrains jouxtant la forêt communale et une voirie communale. Ils appartiennent à Monsieur MILLOT.

La surface totale est de 2 ha 77 a 72 ca, le prix négocié avec le propriétaire est de 5000 €.

Ces parcelles (certaines sont boisées) sont les suivantes :

Lieu-dit	Parcelles	Superficie en m ²
Derrière le Foigerot	B 266	1 920
Derrière le Foigerot	B 283	1 689
Derrière le Foigerot	B 284	1 270
Derrière le Foigerot	B 285	1 908
Derrière le Foigerot	ZD 7	1 689
Derrière le Foigerot	ZD 8	7 200
Derrière le Foigerot	ZD 9	10 320
Le Rond Bois	B 600	1 776
Total		27 772

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition et autorise le Maire à signer tout document s'y rapportant.

3. Indemnité du Maire

Le Maire est également Vice-Président à la CC3C et perçoit, à ce titre, une indemnité qui, cumulée avec celle du Maire dépasse le plafond de la Sécurité Sociale ce qui entraîne des cotisations retraite et maladie supplémentaires pour la Commune (3252,36 €/an).

Le Maire, cotisant déjà pour sa retraite dans le cadre de son activité salariée, propose donc de diminuer son indemnité de 31% à 30% de l'indice 1015 (soit 1 140,44 € brut) afin d'épargner ces cotisations à la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

4. Questions diverses :

- **CC3C :**

Le compte rendu du conseil communautaire est visible dans le panneau d'affichage place de la Résistance.

- **Sécurité du préfabriqué de la cure :**

Une visite a été faite par les membres du conseil. La décision a été prise de le faire contrôler par un organisme compétent qui établira un diagnostic de sécurité.

INFORMATIONS

- **Courrier**

La Mairie reçoit des courriers anonymes dans lesquels sont notifiés des remarques ou suggestions. il est bien entendu qu'aucune réponse ne pourra être apportée à ces derniers.

- **Plan canicule**

Ainsi que le prévoit la loi du 30 juin 2004 et le décret 2004-926 du 1er septembre 2004, la mairie met en place un registre plan canicule des personnes âgées et des personnes handicapées vivant à domicile. La démarche d'inscription des personnes sur ce registre est volontaire et concerne les personnes de plus de 65 ans, les personnes de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail et les personnes adultes handicapées. Cette démarche permettra aux personnes d'être recensées et de bénéficier d'un suivi personnalisé en cas de déclenchement du plan canicule (lorsque la température nocturne s'élève à 21° et que la température en journée dépasse 35°).

Bulletin d'inscription registre canicule (à remettre en mairie)	
Nom	
Prénom	
Adresse	
Téléphone	
Personne à prévenir en cas de problème	
Signature	

• Restriction d'eau

L'étiage des cours d'eau ayant atteint son seuil d'alerte, le Préfet a pris un arrêté portant restriction provisoire des usages de l'eau pour une durée de 3 mois à compter du 20 juin 2014. **Sont interdits** :

- ✓ L'utilisation de l'eau hors des stations professionnelles pour le lavage des véhicules
- ✓ Le remplissage des piscines privées existantes y compris les piscines démontables, à l'exception :
 - de la première mise en eau de piscines et bassins "enterrés" en cours de chantier dont la réception ne pourra être effectuée qu'après remplissage.
 - du remplissage des piscines et bassins d'une capacité inférieure à 2 m³.

Remplir une piscine peut paraître anodin sauf pour celui qui surveille le réservoir d'eau de la commune. En effet, on peut interpréter cette consommation excessive comme une fuite sur le réseau d'eau. Aussi, pour éviter des recherches de fuites et du tracasserie inutile, nous demandons aux personnes qui remplissent une piscine de l'indiquer à la mairie, par mail, par téléphone ou simplement en le disant à Roger Coppi.

- ✓ L'arrosage des pelouses, des espaces verts publics et privés, des jardins d'agrément, des espaces sportifs de toute nature de 8h à 20h (les jardins potagers et les greens ne sont pas concernés).

Les fontaines publiques doivent être fermées lorsque cela est techniquement possible.

Est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 5^{ème} classe le fait de contrevenir aux mesures de limitation ou de suspension provisoire des usages de l'eau prescrites par cet arrêté.

• Comité de Jumelage :

Le Comité de Jumelage organise le **11 juillet** à partir de 20 heures sur la plate-forme sportive un repas dansant suivi d'un feu d'artifice offert par la municipalité.

Menu adulte : 16.00 € (boissons non comprises)

- ✓ apéritif - friture - frites – salade - fromage - dessert - café

Menu enfant de moins de 12 ans : 5.00 €

- ✓ frites - jambon - glace - une boisson

Réservation en Mairie d'Etouvans au 03 81 93 60 16 ou au 03 81 97 62 41 (avant le mardi 8 juillet)

22 h 45

Feu d'artifice offert par la municipalité.

23 h-

Bal populaire gratuit animé par Raphaël et son accordéon.

• Visite de rues – rue d'Ecot et rue Sous Le Fays

Le maire accompagné d'adjoints et de conseillers ira à la rencontre des habitants d'Etouvans. Nous commencerons par la rue d'Ecot et la rue sous le Fays **le samedi 5 juillet 2014**. Rendez-vous dans la rue dès 10 heures.

- **Cérémonie du 06 juillet 2014 en hommage aux enfants d'Etouvans, membres fondateurs du maquis d'Ecot et à leurs familles**

Etouvans rendra hommage à ses enfants, fondateurs du maquis d'Ecot et à leurs familles le dimanche 6 juillet prochain. La municipalité souhaite une participation importante de toute la population (membres des associations, parents d'élèves, enfants, etc.) à cette commémoration car le rôle des enfants de notre village s'est à l'époque, avéré très important, voire déterminant lors de la bataille d'Ecot. Il est rappelé qu'après avoir été un foyer ardent de résistance, Etouvans est devenue en juin 1944, le centre d'un maquis auquel la population, avec un esprit complet de sacrifice, n'a cessé d'apporter un concours de tous les instants dans une région particulièrement surveillée par l'ennemi. Etouvans a perdu pendant la guerre 1939-1945, **vingt de ses enfants**.

Le programme de la manifestation est le suivant.

- ✓ 10h00.....Office œcuménique à l'église.
- ✓ 10h40.....Départ du défilé, place de la Résistance.
- ✓ 11h00.....Cérémonie au monument aux Morts.
- ✓ 11h30.....Fin de la cérémonie.
- ✓ 11h50.....Aubade donnée par la clique salle ASCE.
- ✓ 12h00.....Réception officielle, dans le cadre de la citoyenneté, des jeunes majeurs nés en 1996, à la salle ASCE.
- ✓ 12h15.....Vin d'honneur.

En hommage à nos maquisards et à leurs familles, nous vous invitons à participer massivement, dans le cadre du Devoir de Mémoire, à cette commémoration.

- **Les dates à retenir**

28 juin 20h30	La chorale "A Tous Vents" donne un concert à l'Eglise d'Etouvans
5 juillet 10h00	Rencontre conseil municipal – riverains rues d'Ecot/sous le Fays
6 juillet 10h00	Cérémonie en hommage au maquis d'Ecot
10 juillet à 18h30	Prochain conseil communautaire CC3C
11 juillet	Fête du 14 juillet

QUESTIONS – REMARQUES – SUGGESTIONS

A remettre en Mairie daté et SIGNE

Nom.....Prénom.....

Vous pouvez contacter Nicolas PACQUOT au 06 52 61 85 85 ou par mail à l'adresse nicolas.pacquot@gmail.com.

Il vous est possible également de solliciter chaque commission pour poser vos questions ou soumettre vos propositions :

- par mail à l'adresse mairie.etouvans@wanadoo.fr
- directement à la mairie